

Tribune

Rwanda : Kigali entre démocratie et despotisme démocratique ?

Yann Gwet

Jeune Afrique, 13 juin 2021

Pour les détracteurs de Paul Kagame, cet État est une dictature. En faisant fi des complexités d'une histoire tragique, nombre d'opposants instrumentalisent ainsi « la démocratie » au profit de leurs ambitions personnelles. Ce pays mérite mieux !

L'idée que le Rwanda postgénocide est le contraire d'une démocratie est si ancrée que ses promoteurs ne s'embarrassent jamais d'expliquer leur vision de la démocratie dans le contexte du pays. Pourtant, au vu de l'histoire de celui-ci, la chose mérite un débat sérieux. Je serais le dernier à argumenter que les systèmes rwandais et norvégiens sont interchangeable. Mais je serais également bien en peine d'expliquer pourquoi il faudrait nécessairement qu'ils le fussent. Est-il question de la démocra-

tie dans ses principes ? Probablement pas, car personne ne conteste les vertus émancipatrices du gouvernement du peuple par lui-même. Il est plutôt question de concilier principes et réalités sociohistoriques.

Dans le cas du Rwanda, la question est de savoir quel modèle de démocratie il faudrait adopter dans le contexte particulier d'une société postgénocide. En d'autres termes, quelle formule pour réconcilier une minorité rendue méfiante par une histoire tragique et une majorité rendue actrice de cette histoire tragique, dans un système qui, tout en ouvrant l'espace politique, annulerait le risque de violence ?

Les mots « minorité » et « majorité » sont problématiques

Si on réfléchit deux secondes, les mots « minorité » et « majorité » sont problématiques. Car en démocratie, il

n'y a, en principe, ni majorité ni minorité permanente. Les majorités sont politiques. Elles résultent d'alliances et de coalitions constamment renouvelées, qui sont l'expression d'intérêts politiques divergents. La démocratie n'obéit pas aux lois de la démographie. Appartenir à une minorité ethnique ne condamne pas à la minorité politique. Mais ça, c'est sur le papier.

Combat identitaire

Au Rwanda, comme dans de nombreux pays africains, ce paradigme n'a jamais fonctionné. La raison est que les identités ont été politisées. Sous la première République, le Rwanda se concevait comme une nation hutu. L'intérêt national était confondu avec celui de ce peuple. La minorité tutsi l'a payé cher. La deuxième République se présentait comme un régime de rupture d'avec le régime incarnant la « révolution hutu ». Le vernis était peut-être différent, mais le logiciel politique était similaire : ici aussi, la démocratie se conjugait au temps de la démographie.

Une politique de quotas ethniques et régionaux dans les écoles limitait l'accès à 10 % de Tutsi

Dans son livre *Stepp'd in Blood*, le journaliste et chercheur spécialiste de l'Afrique de l'Est Andrew Wallis rappelle qu'une politique « de quo-

tas ethniques et régionaux dans les écoles limitait l'accès à 10 % de Tutsi ». La politisation des identités a réduit la politique rwandaise à un combat identitaire. Cette configuration interdisait toute véritable démocratie, mais elle convenait à une majorité ethnique pour qui l'institutionnalisation de la marginalisation d'une partie du peuple pouvait se faire au nom de « la démocratie ». Ou quand le beau principe « un homme, une voix » est instrumentalisé à des fins de « despotisme démocratique ».

Il est important de comprendre que dans le contexte rwandais – et d'un point de vue historique –, ce que certains appellent « démocratie » était un système conçu pour générer une majorité permanente ; une anti-démocratie donc. Les principaux opposants au régime actuel n'ont entrepris aucun travail de dépolitisation des identités, de déconstruction de l'héritage politique du Rwanda, et plus largement de réconciliation des mémoires historiques. Il est donc probable que leurs appels incessants à « la démocratie » résonnent dans l'esprit d'une partie importante des Rwandais comme la volonté de rétablir un pouvoir hutu. Ainsi, lorsqu'ils crient ce mot, une partie de leurs compatriotes leur répond « stabilité, sécurité et justice d'abord ! ».

« Démocratie consensuelle »

Le pouvoir postgénocide a essayé de répondre à cette double exigence de démocratie et de stabilité à travers son système de « démocratie consensuelle ». Pour ses détracteurs, celui-ci répond davantage à la demande de « stabilité » qu'à l'exigence de « démocratie ». On peut en discuter. Mais ce modèle a l'avantage de poser une question centrale sou-

vent ignorée dans le cas rwandais : ce n'est pas tant qui a le pouvoir, mais surtout comment s'exerce-t-il ? La démocratie, oui, mais au service de quelle vision de la société ? Le chantier de la démocratisation est fondamental pour ce pays et pour l'Afrique. Son instrumentalisation à des fins de conquête du pouvoir sert les élites politiques, mais dessert les peuples. Le Rwanda en a fait la douloureuse expérience. Vingt-sept ans après le génocide contre les Tutsi, il mérite mieux qu'une politique de slogans...